

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Emilie DE BOUVER

Convocation et affichage : 25/03/2024

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Présent : Catherine ROUX – Secrétaire de mairie

Présents dans la salle : Monsieur Charlot

Monsieur le Maire demande de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour le pont de Clos Nouveau
- Demande de prise de compétence sante par la CCJLVD
- Devis adressage

Approuvé à l'unanimité

Lecture du compte rendu du 18 mars 2024. Approuvé à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2023 établi par Madame le Comptable du Trésor de SISTERON dont le résultat est le suivant :

- Section de Fonctionnement : **excédent de 121 278.05 €**
- Section d'Investissement : **déficit de 9 437.81 €**
- Résultat global : excédent de 111 840.24 €**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2023 de Madame le Comptable du Trésor selon les éléments indiqués ci-dessus.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL.

Le Compte de Gestion a été approuvé précédemment.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2023 :

- Section de Fonctionnement : **excédent de 121 278.05 €**
- Section d'Investissement : **déficit de 9 437.81 €**
- Résultat global : excédent de 111 840.24 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Antoine POLATOUCHE, 1^{er} Adjoint assure la Présidence et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire.

Le Conseil, par 4 voix pour, approuve le Compte Administratif du budget principal 2023, en concordance avec le compte de Gestion 2023, selon les éléments indiqués ci-dessus.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2023.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, a repris la Présidence de l'Assemblée.

- Section de Fonctionnement : **excédent de 121 278.05 €**
- Section d'Investissement : **déficit de 9 437.81 €**
- Résultat global : excédent de 111 840.24 €**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 9 437.81€, il y a un besoin en financement en investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 9 437.81 € à l'apurement du déficit.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 ainsi qu'il suit :

- **9 437.81 € à l'article 1068 section d'investissement pour apurement du déficit ;**
- **Le solde soit 111 840.24 € à l'article 002 du budget principal 2024, « excédent de fonctionnement reporté ».**

4. VOTE DU TAUX DES TAXES 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2023, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 27.84 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 34.87 %
- Taxe Habitation RS : 4.39 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024 et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2024, lesquels sont les suivants :

- **Taxe Foncière Bâti : 27.84 %**
- **Taxe Foncière Non Bâti : 34.87 %**
- **Taxe Habitation RS : 4.39 %**

5. APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur le budget primitif Principal 2023, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Principal 2024 arrêté comme suit :

* Section fonctionnement : **217 008 € en dépenses et en recettes**

* Section d'investissement : **115 525 € en dépenses et en recettes**

- décide, dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles

6. PROPOSITION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE IT 04 – CREATION DE STATIONNEMENTS SUR LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création de stationnement sur la traversée du village et indique qu'il est nécessaire de faire une étude préparatoire afin de réaliser cette opération.

Monsieur le Maire informe que suite à l'adhésion à l'association IT 04, association mixte comprenant le département et les communes adhérentes et qui apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage dans le domaine de la voirie et des réseaux, il a demandé un devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier.

Le montant du devis s'élève à 2 262.50 €HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre accepte le devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'IT04 pour le dossier de création de stationnement sur la traversée du village pour un montant de 2 262.50 €HT et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

7. TRAVAUX PONT CLOS NOUVEAU – DEMANDE DE SUBVENTION AU CEREMA

Monsieur le Maire rappelle au conseil la dégradation du Pont du Clos nouveau qui permet à la voie communale n°9 de franchir la rivière du Jabron et la décision du 13 mars 2023 de confier l'étude préparatoire à l'association IT 04 afin de faire des travaux de réparation durables.

Monsieur le Maire présente l'étude de IT 04 et indique que le montant du programme estimé est de 57 000 €HT (montant de l'étude IT 04 comprise).

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ces travaux et propose de demander au CERAMA une subvention au titre du programme National Ponts.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'étude préalable présentée par l'agence départementale IT 04 pour les travaux de sauvegarde du pont Clos Nouveau, son programme de travaux et le montant du programme estimé à 57 000.00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière maximale du CEREMA au titre du programme National Ponts ;
- Approuve le plan de financement ci-après :

*CEREMA :	34 380.00 € soit 60.00 %
*Commune :	<u>22 920.00 €</u> soit 40.00 %
Total :	57 300.00 € HT
- S'engage à financer la part communale de l'opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. STATIONNEMENTS SUR LA TRAVERSEE DU VILLAGE**PRISE DE COMPETENCE DE LA CCJLVD RELATIVE A « ETUDE CENTRE DE SANTE »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de communes étudie la faisabilité d'un centre de santé afin de pallier à la pénurie de médecins et ainsi attirer des praticiens souhaitant exercer leur métier autrement. Le salariat représente en effet une alternative intéressante pour les médecins qui souhaitent réaliser des horaires plus en adéquation avec le temps de travail moyen actuel. Par ailleurs cette solution leur permet de se consacrer à la pratique de la médecine, le volet administratif et les locaux étant gérés par la collectivité.

Afin de pouvoir réaliser cette étude de faisabilité la Communauté de communes doit avoir la compétence adéquate. Les membres du conseil communautaire ayant décidé à l'unanimité de prendre la compétence « étude sur la création d'un centre de santé », il est désormais demandé aux communes de bien vouloir délibérer pour statuer sur cette prise de compétence.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit pour l'instant de délibérer pour étudier le projet et ses éventuelles alternatives. La création effective d'un centre de santé sera fonction des résultats de l'étude et ne se fera qu'après vote des conseillers communautaires et prise de la compétence concernée.

Monsieur Le Maire propose de se prononcer favorablement pour la prise de compétence étude sur la création d'un centre de santé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorablement à la prise de la compétence « étude sur la création d'un centre de santé » par la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance.

9. PROJET ADRESSAGE COMMUNAL – DEVIS ETUDE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaliser l'adressage communal et informe le Conseil Municipal que la commune la subvention du Département au titre du FODAC 2024 pour un montant de 5535.60 € (70% des dépenses subventionnables).

Monsieur Le Maire propose de lancer l'étude et présente le devis de SIGNA CONCEPT pour un montant de 2700.00 €HT.

le Conseil Municipal à l'unanimité valide le devis de la société SIGNA CONCEPT pour un montant de 2700.00 €HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

10. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 18h01

Le Maire,
Thierry BELLEMAIN